

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, ..... 19.....

DE  
**Peinture et de Sculpture**

DE  
**BELGIQUE**

SECRÉTARIAT

N° 5090/108

A

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui faisait l'objet de votre lettre immédiate

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

Copie/expédiée le 12.9.1908

Reçu de Monsieur le  
Secrétaire de Musées Royaux  
de Belgique son tableau  
lui confié à son

Schaubert le 13 Nov. 1908

A. D. Doudet  


refuse

2  
A Messieurs les Membres de la commission  
du Musée Royal de Belgique.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous offrir en vente un  
petit tableau, tête d'homme, que je remets,  
avec la présente, au concierge.

J'en demande 200 fr.

Veillez agréer, Messieurs, mes  
salutations empreintes

A. Doucet

11 rue Goosten. 11 Schaerbeek